

# ENQUÊTE

A partir d'octobre prochain et tout au long de l'année 1991, la France va vivre au rythme du « Temps du Maroc », opération de relations publiques de grande ampleur à travers laquelle le royaume chérifien cherche à marquer son ouverture sur la

modernité, sinon son ancrage dans l'Europe méditerranéenne. Mais les organisations humanitaires, Amnesty International en tête, qui estiment que ce pays prend des libertés avec les droits de l'homme, trouvent là l'occasion rêvée pour lui réclamer des comptes.

## Le Maroc sous haute surveillance

PAR FRANÇOIS SOUDAN

**J**e suis persuadé qu'au mois de mars 1991, à l'issue des cinq mois que doit durer cet événement, le public français aura découvert plusieurs des richesses d'un pays qui, de Juba II à Hassan II, n'a cessé d'être une terre exemplaire de création artistique. » Ainsi s'achève la courte - mais fervente - note de présentation rédigée (en novembre dernier) par le ministre français de la Culture et de la Communication, Jack Lang, pour l'avant-programme du « Temps du Maroc ». Aujourd'hui pourtant, sans que personne, de l'autre côté de la Méditerranée, ne paraisse s'en soucier ou même s'en apercevoir, cette prestigieuse opération de relations publiques, la plus importante sans doute engagée par le royaume à l'étranger, est incontestablement menacée et vraisemblablement - si les choses restent en l'état - compromise. L'affaire est d'importance car « Le Temps du Maroc » en France, organisé à une échelle plus ample, plus spectaculaire, sur le modèle de l'« Année

de l'Inde » qui avait tant séduit l'opinion hexagonale en 1988, est, aux yeux de son principal inspirateur, Hassan II, beaucoup plus qu'une manifestation culturelle. Illustration d'une volonté d'ancrage européen maintes fois affirmée. Présentation, au cœur du futur marché unique de 1993, d'un partenaire aux ressources multiples, ce « Temps »-là se veut l'expression de la grande entrée du royaume chérifien sur le terrain de la modernité.

Affaire sérieuse donc, mais aussi révélatrice de la façon dont le Maroc court après son image : s'ils sont experts en relations, les Marocains ont toujours compté sur leurs capacités - immenses - de séduction, rarement sur l'effort et l'ascèse qu'exige la persuasion. Un peu par nonchalance, un peu par suffisance, beaucoup par candeur, ceux qui dirigent ce pays ne se sont apparemment pas encore rendu compte que toute sortie est aussi une exposition aux regards curieux ou biaisés. Qu'une telle entreprise, en somme, comportait des risques et ne pouvait réussir pleinement si le royaume continuait à prêter le flanc aux critiques

d'organisations humanitaires ou d'opposants, parties intégrantes - qu'on le veuille ou non - du paysage européen, disposant elles aussi de relais dans les médias et fort peu sensibles aux charmes de la fantasia...

**P**révues pour la mi-octobre, avec chevaux français et cavaliers marocains pètaradant sur le Champ-de-Mars, les fantasias du Moussem de Paris devaient, justement, entre tour Eiffel et tentes caïdales, constituer le point d'orgue du « Temps du Maroc ». Autour, du fin septembre à début mars, dans la capitale mais aussi en province, sont envisagés de multiples manifestations, colloques, expositions, festivals, animations et rencontres mobilisant des centaines d'artistes et d'intellectuels. On y parlera aussi économie, monarchie, islam, décentralisation à la marocaine. L'Académie du royaume viendra au complet tenir session à Paris et le roi lui-même devra au côté de François Mitterrand, inaugurer l'ensemble des festivités. Au point que le ministre marocain de la Culture

Au cours d'une cérémonie à Casablanca, de g. à dr. : Dries Basri, ministre de l'Intérieur et de l'Information, Michel Jobert, ancien ministre français, Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'Etat, puis Hassan II, Moulay Mustapha Alaoui, ministre de la Justice, et Mohammed Karim-Lamrani, président du « Temps du Maroc ». En médaillon, Alain Faure, président d'Amnesty International France.



BENAOCH/SIPA PRESS

Mohamed Benaïssa, initiateur, avec Jack Lang, du projet, n'hésitait pas il y a peu à écrire : « L'espace européen sera en 1990 imprégné par les cadences du Temps du Maroc. » Il est vrai que la liste du comité français de parrainage donne, a priori, quelque crédit à cette incantation. Grands industriels, personnalités politiques – de Jacques Chirac à Michel Jobert, de Jacques Attali à Edgar Pisani –, patrons de presse et écrivains y côtoient quatre ministres en exercice et plusieurs intellectuels de gauche. Mais si cet aréopage n'a rien à envier à son homologue marocain, présidé par l'ancien premier ministre Mohamed Karim-Lamrani, il est assurément beaucoup plus sensible et accessible que lui aux pressions de tous ceux pour qui le « Temps du Maroc » est l'occasion rêvée de démontrer son retard en matière de droits de l'homme. Nous y voici, donc.

Le paradoxe veut que ce soit le roi Hassan II en personne qui, avec la meilleure volonté du monde, déclenche sans le savoir le compte à rebours. Il y a moins de quatre mois, le 17 décembre au

soir, lors d'une « Heure de vérité » enregistrée à Rabat par la deuxième chaîne de télévision française, le souverain invite, en effet, l'organisation humanitaire Amnesty International à se rendre au Maroc : « Je l'attends. »

L'ingénieur avignonnais Alain Faure, président de la section française d'Amnesty, saisit la balle au bond. Le 18, il écrit deux lettres : l'une au roi, via l'ambassadeur du Maroc à Paris, affirmant sa disponibilité. Et l'autre à Michel Jobert, médiateur désigné par Hassan II et président du comité français de parrainage du « Temps du Maroc ». Faure et ses amis ont, avec l'ancien ministre de Georges Pompidou et de François Mitterrand, ami vigilant du Maroc (où il est né), à la fois proche du Palais et éloigné de toute complaisance, deux entretiens préliminaires. Jobert – il ne s'en cache pas – est agacé par la persistance, au Maroc, des « aisances de fonction » policières, des dérapages d'arrière-cours de commissariats et par ce qu'il qualifie de « stock d'affaires irritantes pour les uns,

douloureuses pour les autres ». Il prodigue quelques conseils à ses interlocuteurs, échange avec eux des points de vue – pas forcément concordants – sur la stratégie à suivre et leur transmet officiellement une invitation à se rendre au Maroc dans les semaines à venir.

Début janvier, le secrétariat international d'Amnesty, basé à Londres, décide conjointement avec la section française de s'adjoindre au dossier. Le secrétariat, que dirige l'avocat Peter Duffy, a toujours été très « préoccupé » – pour reprendre son vocabulaire usuel – par le royaume. Sans doute la présence en son sein d'un ancien détenu politique marocain, Jamal Benomar, qui fut emprisonné de 1976 à 1983 pour militantisme d'extrême gauche avant de quitter clandestinement le pays, n'y est pas totalement étrangère. Mi-janvier, deux membres du secrétariat, deux femmes, Prudence Hodgkins et Joan Ray, sont très discrètement envoyées en mission au Maroc. Se présentant comme de simples touristes, elles se rendent à Casablanca, Rabat et Fès et rencontrent des avocats et

# ENQUÊTE

**C'est le roi  
qui a « mis sur  
la table » les  
cas qu'Amnesty  
ne faisait  
qu'évoquer.**



M. Georges Kiejman, avocat de la famille Oufkir.

le conseiller du roi Ahmed Réda Guédira et la délégation d'Amnesty. L'atmosphère est détendue et l'on parle « intention », puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de préparer l'entrevue avec le souverain. Elle a lieu, en cette fin d'après-midi, à dix-sept heures comme prévu et durera une heure trois quarts, en présence de Basri et de Guédira, dans une pièce du palais « très agréable, chaleureuse même », nous dira l'un des membres de la délégation d'Amnesty. Après les mots traditionnels d'accueil et de remerciement, les trois délégués s'expliquent. Ils présentent Amnesty, exposent leurs préoccupations et écoutent les réponses du roi. Il parle de tout, ou presque, de

la garde à vue, bien sûr, des prisonniers de Kénitra, des grévistes de la faim, des islamistes, des militaires, des « disparus » sahraouis, de la torture. A croire l'un des participants, c'est le roi lui-même qui, très clairement, a « mis sur la table » les noms et les cas que les délégués d'Amnesty ne faisaient qu'évoquer allusivement. Qu'a donc dit, en substance, Hassan II ? Toujours selon la même source, le roi se serait montré à la fois ouvert et ferme. Ouvert quant à sa volonté de poursuivre le dialogue avec Amnesty et sa détermination à connaître et à sanctionner les abus commis par les agents de l'autorité. Ferme quant à la façon dont il envisage et analyse un certain nombre de cas particuliers relevant de ce qu'il appelle son « jardin secret ».

Ainsi en va-t-il, apparemment, de celui qui est sans doute le plus connu des prisonniers du royaume, Abraham Serfaty. Ce qu'il formule, aurait expliqué le roi, n'est pas une opinion mais un appel à la violence. Ainsi en va-t-il aussi des militaires putschistes. Les maintenir en détention, aurait poursuivi le souverain, équivaut à les maintenir en vie car le peuple et leurs anciens collègues de l'armée ne toléreraient pas qu'ils puissent être libres. Ainsi en va-t-il de la famille Oufkir et plus particulièrement de la veuve du général félon. Le roi se serait dit tout à fait disposé à la voir émigrer au Canada mais, aurait-il ajouté, se pose un gros problème d'héritage à propos duquel Mme Oufkir et le gouvernement marocain n'ont pas le même point de vue. Ainsi en va-t-il enfin des « disparus » sahraouis : il n'y en a pas, selon Hassan II, qui ajoute que dans la mesure où il tient à ce que le référendum ait lieu sous la supervision des Nations unies, il ne pourrait se permettre ce type d'anomalies. « Il y a un certain nombre de choses, aurait tenu à expliquer en conclusion le souverain, sur lesquelles le dialogue n'est pas possible. » Ce à quoi les délégués d'Amnesty auraient répondu qu'ils continueraient, sur ces points – que personne, du reste, ne semble avoir réellement définis – « le monologue ».

18 h 45, ce 13 février. L'audience s'achève comme elle a commencé : courtoisement. Hassan II invite les trois délégués à prolonger cet échange de vues avec la commission ministérielle chargée de discuter, point par point, des cas soulevés par Amnesty. Le lendemain, 14 février, une réunion complémentaire a

des membres d'associations humanitaires locales. But de cette mission de recherche *facts finding* : compléter l'information d'Amnesty avant la rencontre avec le roi et, surtout, apporter les dernières retouches au rapport sur les « violations des droits de l'homme pendant la garde à vue » que l'organisation s'appête à publier pour le 7 février. Leur enquête achevée, les deux femmes regagnent Londres sans encombre. Peut-être n'a-t-on pas voulu compromettre le dialogue naissant. Peut-être, aussi, n'ont-elles éveillé aucune attention particulière. Paris, 1<sup>er</sup> février. L'ambassadeur du Maroc, Youssef Ben Abbas, reçoit Alain Faure et ses amis. La délégation d'Amnesty a amené avec elle le rapport sur la garde à vue, dont l'impression vient tout juste d'être terminée. Témoignages, protestations, recommandations : le texte de vingt-quatre pages est sévère, c'est le moins que l'on puisse dire. Un exemplaire en est remis à l'ambassadeur, qui le transmettra à Rabat. En attendant, informés de la date d'audience avec Hassan II – le 13 ou le 14 février –, les membres d'Amnesty décident de surseoir à sa publication jusqu'au 20 février. « Nous nous étions réservé trois possibilités en fonction des résultats de notre séjour au Maroc, affirme l'un des dirigeants de l'organisation, soit ne pas publier le rapport, soit l'amender, soit le publier tel quel. »

Marrakech, 12 février. Amnesty arrive. Venu de Marseille, Alain Faure débarque le premier. En provenance de Londres, Peter Duffy et... Prudence Hodkins – qui est en fait, au secrétariat international, la spécialiste du Maroc – le rejoignent en fin d'après-midi. La délégation a décliné l'accueil à l'aéroport, la prise en charge de ses fais de séjour et de voyage et elle évite soigneusement de s'installer à la Mamounia – le palace où sont souvent logés les invités du roi.

Question de principes. Le soir même, quelques cadres du ministère de l'Intérieur viennent rendre une courte visite de bienvenue aux trois « missionnaires » d'Amnesty. Ces derniers précisent qu'outre leur rencontre avec le roi et les autres responsables, ils souhaiteraient pouvoir s'entretenir avec certains détenus. Notamment des militaires, emprisonnés depuis les tentatives de putsch du début des années soixante-dix. Le lendemain matin, 13 février, un entretien liminaire réunit à l'hôtel *Delia* le ministre de l'Intérieur et de l'Information, Driss Basri,



DIDIER/KEVSTONE

Au cours d'un dîner à l'Elysée, Mme Danielle Mitterrand, fondatrice de « France Libertés », Hassan II et François Mitterrand.

donc lieu à Rabat. Face à Duffy, Hodkins et Faure, ont pris place Driss Basri, son collègue de la Justice, Moulay Mustapha Alaoui, le général Housni Benslimane, commandant de la gendarmerie royale, et plusieurs hauts fonctionnaires. La discussion, parfois vive, durera quatre heures, entièrement consacrées au fameux rapport sur la garde à vue dont les Marocains ont reçu copie. Code de procédure pénale en mains, les deux parties argumentent page par page sur les règles d'arrestation, de détention et de garde à vue. Dialogue difficile. Côté marocain, on affirme la volonté gouvernementale de modifier certaines lois : « Nous y travaillons, mais laissez-nous le temps. » On insiste aussi pour qu'Amnesty renonce à la publication de son fameux rapport ; un document auquel la commission a d'ailleurs préparé une réponse de soixante pages, remise en cours de séance à la délégation humanitaire.

Précédée d'une note introductive du premier ministre Azzedine Laraki, cette « réponse aux points soulevés par Amnesty International » est un recueil de textes de législation pénale, de circulaires sur la garde à vue et de fiches succinctes à propos de certains décès survenus en période de détention préventive et considérés comme suspects par Amnesty. Y sont joints un « état des grâces royales amnistiantes, prises en faveur d'une certaine catégorie de détenus » et

une liste d'agents et d'auxiliaires sanctionnés pour abus de pouvoir et fautes professionnelles. « Si, malgré tout, vous vous obstinez à publier votre rapport, publiez également notre réponse », suggèrent les Marocains. Les délégués ne s'engagent pas : « Nos services du secrétariat international vont examiner votre réponse ; nous vous informerons de leurs conclusions. » Avant de quitter la salle de réunion, les gens d'Amnesty remettent à leurs interlocuteurs une liste nominative des militaires détenus, à propos desquels ils souhaitent obtenir des informations précises. On se sépare enfin, après s'être promis de se revoir le 25 mars, sans plus de précisions. Qui viendra ? Où se verra-t-on ? Dans quel cadre ? Il y a là un vide explicatif qui sera lourd de conséquences.

**D**e retour à Londres, le 15 février, les délégués se réunissent avec les membres du secrétariat international. Le 18, leur décision est prise : « Rien, dans notre rapport, n'est erroné ; ils ne nous ont pas convaincus. Publiions ! » Le 20 février, le document est remis à la presse sans qu'une virgule ait été modifiée. A Rabat, le choc est rude et la réaction aussi vive que maladroite. On achète d'immenses encarts publicitaires dans des quotidiens français, britanniques, belges, suisses et américains où l'on publie la note introductive du premier mi-

nistre marocain ainsi qu'une réponse très polémique du « mauvais » coup d'Amnesty. Opération coûteuse, indigeste et à la limite du contre productif : pour la plupart des lecteurs – mais qui aura pris la peine de lire ces milliers de petits caractères ? – il s'agit-là de l'auto-plaidoirie d'un gouvernement coupable. Un de plus.

La courte saga du dialogue manqué entre le Maroc et Amnesty ne s'arrête pourtant pas là. Le 13 mars, Prudence Hodkins et Joan Ray débarquent en effet de nouveau à Casablanca. Le secrétariat international les a envoyées pour une seconde mission de recherche afin de préparer la réunion avec la commission, prévue pour le 25 mars.

Pour les autorités, déjà passablement irritées par la publication du rapport, il s'agit-là d'une provocation. Personne, affirmant-elles, ne les avait prévenues de l'arrivée de cette nouvelle mission et il était entendu – en fait, ce point n'avait pas été précisé –, que toutes les discussions devaient se dérouler avec la Commission et avec elle seule. Or, Hodkins et Ray ont, dans la journée du 14 mars, plusieurs contacts avec des membres d'organisations marocaines de défense des droits de l'homme. Le jeudi 15, elles sont convoquées au ministère de l'Intérieur où on leur explique que, si elles sont les bienvenues en tant que touristes, il n'est pas question de les voir

# ENQUÊTE

**Tout est fait  
pour transformer  
le « Temps du Maroc »  
en une année des  
droits de l'homme  
au Maroc.**

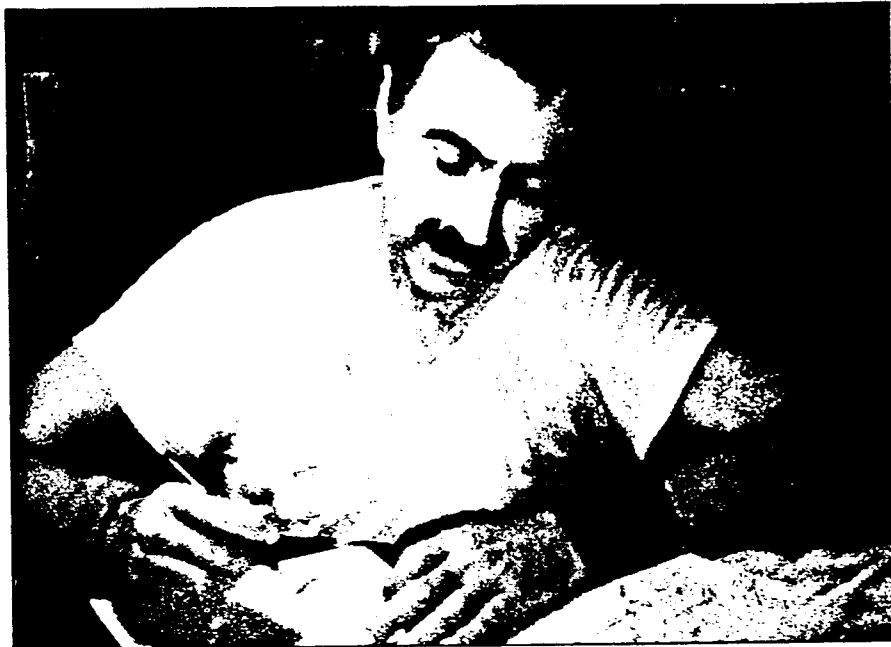
continuer à effectuer leur mission de recherche. Les deux femmes refusent d'obtempérer. On les consigne alors à leur hôtel, avant de leur signifier, le lendemain matin, leur expulsion par le premier avion pour l'Europe.

A Londres, Amnesty fait évidemment grand bruit de cette affaire du plus mauvais effet. Communiqué sévère, réponse immédiate du gouvernement marocain via son agence de presse: le fragile contact entre Amnesty et Rabat n'y résiste pas. « Le pouvoir a cru que parce qu'il y avait dialogue, il devait y avoir une sorte d'armistice », explique un responsable de l'organisation. « Pour nous, le dialogue n'est qu'un moyen d'investigation comme un autre. »

A l'évidence, les autorités marocaines ont mal saisi, en ouvrant cette discussion à laquelle elles n'étaient manifestement pas préparées. La logique – discutable mais immuable – d'Amnesty International. L'organisation n'est pas de celles que l'on peut circonvenir, séduire ou traiter en mouche du coche. Son prestige et son crédit sont réels, qu'on le veuille ou non. Et, sans doute, vaut-il mieux le savoir. Car Amnesty ne compte évidemment pas en rester là: elle s'appête à envoyer au Maroc une troisième mission de recherche. Elle a également l'intention de publier, dans les prochaines semaines, un rapport sur les « disparus sahraouis, victimes de la répression marocaine au Sahara ».

**P**endant que se préparent, le plus tranquillement du monde, les festivités du « Temps du Maroc », Amnesty International n'est pas le seul mouvement à vivre dans une atmosphère de veillée d'armes. Désireuses de ne pas demeurer à l'écart, d'autres organisations s'appêtent à « mettre la pression », comme l'affirme un de leurs responsables, « afin de profiter de l'occasion qui nous est offerte ». Exemple: « France Libertés », fondation créée et présidée par Danielle Mitterrand. Son secrétaire général, Raphaël Doueb, arabisant né en Algérie, ne cache pas son intention de transformer le « Temps du Maroc » en une « année des droits de l'homme au Maroc ». Avec publication d'un livre blanc et manifestations diverses. Très actif, Doueb s'est rendu, début mars, dans les camps du Polisario de la région de Tindouf, amenant avec lui cinquante tonnes de thé et de sucre... « Les conditions de vie des réfugiés sont devenues effrayantes, raconte-t-il. J'ai été bouleversé. Je suis

influences. Plusieurs de ses membres appartiennent au premier cercle des proches de François Mitterrand et la fondation est une plate-forme de contacts et de sensibilisation. C'est elle qui a intéressé au « cas » marocain l'organisation humanitaire américaine « Human Rights Watch », ainsi que le président de la Commission des droits de l'homme au Sénat, Clayton Peel, dont la visite dans les camps de Tindouf est prévue pour début mai. Tout comme est attendue, à la mi-avril, celle d'une délégation de la Fédération internationale des droits de l'homme. Dernière information en date, enfin, sur le front du « procès du Maroc »: l'écrivain à succès Gilles Perault – auteur de *L'Orchestre rouge* et préfacier du livre-témoignage d'un détenu libéré de Kenitra, Driss Bouisset



Abraham Serfaty, dans sa prison à Kenitra, où il purge une peine de détention à perpétuité.

resté quatre jours là-bas, j'ai recueilli des témoignages sur les disparitions de militants sahraouis pendant les premières années de l'occupation marocaine. » De retour à Paris, Doueb dépose son témoignage devant la Commission consultative des droits de l'homme, créée par Michel Rocard. Puis il se rend à Genève pour « sensibiliser » les Nations unies.

De par la personnalité de sa fondatrice, que l'on dit « très concernée » par la situation des droits de l'homme au Maroc, de par la notoriété de certains de ses administrateurs – dont Maître Georges Kiejman, l'avocat, lui aussi très « engagé » de la famille Oufkir –, « France Libertés » n'est pas une organisation sans

Rekab –, prépare un ouvrage à propos du « manque de libertés dans ce pays » et sur ce qu'il appelle « l'efficacité du pouvoir par la force, la répression, la manipulation ».

Tout cela, on le voit, définit un contexte, une sorte de branle-bas de combat qui, on l'imagine, ne laissera pas longtemps indifférents certains membres du Comité de parrainage du « Temps du Maroc ». Rien de tel que des républicains pour aimer les fastes de la monarchie et en être flattés; rien de tel que les membres d'une société pingre pour apprécier les gestes larges et l'hospitalité généreuse; rien de tel aussi qu'un homme politique français pour être sen-

# ENQUÊTE

**Le Maroc,  
suggère Jobert, doit  
harmoniser ses  
méthodes policières  
avec son ouverture  
sur l'Europe.**



panel d'examineurs qui ont leurs méthodes, leurs mobiles et leurs partis pris. Le Maroc est, en cette année 1990, sous surveillance particulière. Le pouvoir peut s'étonner de ce qu'il considère comme une indignation sélective à son égard. Il peut estimer qu'il est moins « coupable » que d'autres – après tout, la féroce répression menée par l'armée in-

dienne au Sri Lanka n'avait guère ému lorsque le régime de Rajiv Gandhi déployait ses charmes sur les rives de la Seine. Il peut aussi douter de la sincérité de certains de ses accusateurs. Mais ces contraintes, tout comme l'incapacité courante à comprendre et à admettre une monarchie si proche et tellement différente, font partie des règles du jeu. Elles sont aussi la rançon de la proximité géographique et – pourquoi ne pas le dire ? – de l'affection. Pour y répondre, le Maroc doit, certes, se débarrasser du « stock d'affaires » évoqué par Michel Jobert. Il doit aussi s'expliquer, sortir d'un système bouclé à l'extérieur par les Marocains eux-mêmes, par leur orgueil, leur fierté nationale, pour ne pas dire leur chauvinisme – qui est sans doute l'une des plus tenaces séquelles de l'humiliation liée au protectorat. Les Marocains, en somme, sont toujours plus divisés et plus soudés que le monde extérieur, prisonnier de ses grilles de lecture, ne le croit. Cette étrangeté fondamentale est source de richesse, mais elle s'exporte mal.

Le temps est venu de ne plus la considérer comme une « question déplacée ». Faute de quoi, fantasias contre pétitions, la guerre du Champ-de-Mars aura bien lieu. ●

sible aux pressions des lobbies et aux humeurs du vent. Déjà, une sorte de malaise, de trouble a saisi quelques-uns des promoteurs de l'opération. Plus sérieusement, l'irréprochable Michel Jobert, qui n'a pas attendu ce moment pour exprimer certaines réticences, précisait, il y a peu, dans une interview accordée à un quotidien koweïtien : « Le Maroc est un Etat de droit, ce que nul ne peut contester. Il a ses lois et ses engagements internationaux. Comme tous les Etats, il agit dans ce cadre. Plus il s'y conforme dans la pratique quotidienne, plus il s'assure d'une vraie victoire, au bénéfice de ses citoyens et de son renom international. Telle est ou doit être l'ambition de tout Etat. »

**D**ans son parler fin, ce que suggère Jobert est clair : le Maroc doit harmoniser ses méthodes policières avec sa volonté de s'ancrer dans l'Europe méditerranéenne. A cet égard, il n'est guère utile de crier – ainsi qu'on paraît le faire à Rabat – à la provocation ou au complot. Complot de qui ? De l'Algérie ? D'Israël ? Du communisme international ? Aucune de ces incriminations ne résiste à l'analyse la plus sommaire. Le « Temps du Maroc », en fait, est une sorte d'examen de passage face à un